

Les semis de cultures d'hiver ont été perturbés par les conditions météo de fin 2019. Dans ce contexte, beaucoup se posent des questions sur d'éventuels changements d'assolement. L'augmentation des cultures d'été dans l'assolement apparaît être une solution pour compléter les parcelles qui n'ont pas pu être semées en cultures d'hiver. Les disponibilités en semence restent cependant limitées auprès des négociants et coopératives du département. Il faut donc rester vigilants sur ce point, les tournesols sont pratiquement en rupture chez tous les fournisseurs.

Mettre plus de cultures d'été, d'accord, mais ces cultures doivent être choisies le mieux possible pour s'adapter à nos sols et nos conditions climatiques. Dans ce VIGI nous allons faire **un zoom sur le choix des maïs**. Un autre vigi suivra sur le tournesol.

MAÏS : Quelle variété choisir ?

Les points clef à prendre en compte : la précocité, la régularité des rendements, **la résistance à la verse**, la résistance aux maladies. Pour les maïs fourrages on ajoutera des critères de valeurs énergétiques (UFL/kg de MS).

Le maïs nécessite des sols à bonne réserve utile pour exprimer pleinement son potentiel. Pour des implantations prévues en non irrigué avec du maïs DRY, il est primordial de **privilégier des sols profonds**. (Exemple de variétés en sec : RGT LIPEXX, PR 38V31, MAS30.M). Quand cela est envisageable, ces variétés de maïs peuvent très bien valoriser 1 à 3 tours d'eau.

Dans les secteurs sujets au vent d'autan, on s'orientera plus vers des variétés avec une bonne tenue de tige et une insertion des épis plutôt basse. Les variétés à indice demi-précoces sont à privilégier pour qu'elles ne soient pas sujettes au vent fort en fin de cycle. (Exemple de variété adaptée : DKC 4670, DKC4814). Des variétés tardives avec une bonne rusticité et une bonne tenue de tiges conduites dans des conditions optimales (bonne réserve utile, bonne maîtrise de l'irrigation, somme des températures correctes) sont également à envisager.

Les variétés tardives, qui ont un cycle plus long, produiront dans des conditions peu limitantes en température et en eau. Ce sont des variétés à privilégier dans des parcelles irriguées à très bonne réserve hydrique. (Exemple de variétés tardives adaptées: P0937, P0725, DKC 5830, DKC5362)

La densité devra être adaptée à chaque parcelle et à chaque exposition. En conditions limitantes, il est déconseillé de mettre des densités trop élevées pour « compenser ». La semence fait partie des postes les plus coûteux en maïs. Il est inutile d'en mettre plus qu'il n'en faut, les rendements ne s'en trouveront pas meilleurs. En conditions optimales, toutes les variétés ne répondent pas de la même façon à l'augmentation des densités. Nous reviendrons sur cet aspect de l'ITK dans un prochain VIGI Maïs.



Vous trouverez dans le tableau ci-dessous une sélection des variétés que vous pourrez trouver chez des distributeurs tarnais avec leurs avantages et leurs inconvénients :

Typologie	Variétés	Indice de précocité	Points positifs	Points négatifs
DRY	RGT LIPEXX 	280	Supporte de faibles densités de semis avec une bonne productivité. Bonne vigueur au départ et bonne tenue de tiges en fin de cycle. Répond bien même en conditions limitantes.	
	PR 38V31	280	Régularité. Variété de référence en Dry.	Année 2019 peu représentative du potentiel de la variété à re-tester en 2020 dans les argilo-calcaires profondes.
	MAS30.M	310	Belle vigueur au départ. Fini régulièrement aux normes. Très bonne rusticité.	
GRAIN	DKC 4670 	390	Variété qui sort avec de très bons rendements dans les essais Arvalis et aux normes d'humidité. Peu sensible à la verse. Très peu sensible à la Fusariose.	
	DKC 4814	480	Très bonne régularité et très bonne tenue de tige. Bon comportement en brouillards irrigués.	
	DKC 5362	520	Très bonne résistance à la verse.	
	P0937	560	Supporte des conditions d'implantations difficiles. Potentiel de rendement élevé.	Sensible au manque d'eau en fin de cycle. A mettre dans les meilleures terres. Tenue de tige moyenne.
	DKC 5830	580	Bonne vigueur au départ. Forte adaptabilité en fonction des types de sols. Bon comportement en fin de cycle.	
MIXTES (Grain/Fourrage)	RGT EMERIXX	390	Bonne vigueur au départ.	Attention à la verse.
	P0725	490	Bonne vigueur au départ, se comporte bien dans les fins de cycle plutôt stressants au niveau ressource en eau.	A ne pas mettre en secteur trop venté, variété haute sensible à la verse.

Sources : Arvalis, Remerciement : Arterris, RAGT plateau central, Bosc et Izarn

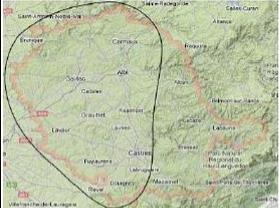
Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Bulletin rédigé par
Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA